

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Certificat de "Sauveteur Secouriste du Travail" valable 24 mois délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation certificative favorable.

Suite à l'évaluation des acquis, un certificat SST est délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation et ayant satisfait à l'évaluation certificative des compétences SST valide 24 mois.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Ressources documentaires :

- Guide des données techniques et conduites à tenir (INRS)
- Document de référence SST
- Plan d'intervention et pictogrammes
- Aide-mémoire SST (INRS ED 4085)
- Plan d'action prévention et pictogrammes

Matériel d'entretien des mannequins et accessoires ;

Matériel de simulation : 1 défibrillateur de formation avec accessoires, 1 mannequin adulte, 1 mannequin enfant, 1 mannequin nourrisson) avec dispositifs de protection individuelle ;

Divers matériels pour la réalisation de simulation ;

Malette du formateur SST INRS.

EPL Agro de la Meuse

CFPPA - Formation adultes

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC



☎ 03.29.79.64.81

✉ cfppa.bar-le-duc@educagri.fr

♿ Référent Handicap
(dans "contacts" sur le site internet)

🌐 📘 CFPPA Meuse

Certification :

INRS



FORMATION ADULTES

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

Épreuves certificatives



7 heures de cours



4 à 10 personnes



Validité 24 mois



140€ / jour / stagiaire

imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique



OBJECTIFS

Connaître le rôle du Sauveteur Secouriste du Travail dans le cadre de la prévention des accidents au sein de l'entreprise.

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable de mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, ainsi que de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.

DURÉE DE LA FORMATION

7 heures en présentiel tous les 24 mois.

FINANCEMENT & RÉMUNÉRATION

140€/jour/stagiaire

Financement possible grâce au compte personnel de formation ; Catalogue inter-entreprises (OCAPIAT).

Se référer aux Conditions Générales de Vente.

EFFECTIFS

De 4 apprenants minimum à 10 apprenants maximum pour un formateur.

PRE-REQUIS

Être titulaire d'un certificat SST ou d'un certificat APS (Acteur Prévention Secours).

Justificatif à fournir obligatoirement.



FRAIS PÉDAGOGIQUES

Aucun frais spécifique n'est à prévoir.

INSCRIPTION

Prendre contact avec le CFPPA minimum 15 jours avant le début de la session.

Les délais d'accès à l'action varient en fonction du financement.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne intéressée.

CONTENUS PRINCIPAUX

Échange sur les interventions dans et hors entreprise ;

Analyse des éventuelles situations dangereuses rencontrées et sur les mesures de prévention mises en place dans l'entreprise;

Les contenus suivants sont des rappels, avec actualisation des compétences en matière de prévention et des gestes de premier secours :

- Application des compétences en prévention et en alerte du SST au profit de l'information dans l'entreprise
- Réaliser une protection adaptée
- Examen de la victime pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Conduite à tenir en cas d'accident : actions protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir

Épreuves certificatives (sur 2 épreuves à partir d'une seule et même situation de travail ayant généré un accident).